Haute école pédagogique
du canton de Vaud
Filière Pédagogie spécialisée

Master of Arts et Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée orientation enseignement spécialisé

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES EN ENSEIGNEMENT ORDINAIRE

Descriptif du module stages en PCEO (MAES020)

1. Principes généraux

Le module de pratique accompagnée du programme des prestations complémentaires en enseignement ordinaire (ci-après : PCEO) est composé de deux stages réalisés dans deux degrés différents de la scolarité obligatoire (1-4 HarmoS et 5-8 HarmoS) et, sur demande, en 9-11 HarmoS.

2. Lieux des stages

Les lieux de stages sont cherchés et proposés par l'étudiant·e aux conditions suivantes :

- classes des degrés 1-8 HarmoS ;
- accompagnement par un·e enseignant·e-hôte titulaire d'un diplôme d'enseignement reconnu correspondant au degré concerné ;
- accord des autorités compétentes (en règle générale : direction de l'établissement scolaire).

Les lieux hors canton de Vaud sont admis pour autant qu'ils respectent les mêmes conditions. Le choix du lieu de stage est validé par le·la responsable du module MAES020.

3. Buts des stages

Les stages font partie intégrante des PCEO. Ils participent au processus de construction des compétences professionnelles visant à habiliter le·la futur·e enseignant·e spécialisé·e, non titulaire d'un diplôme d'enseignement, à exercer son activité auprès des élèves concerné·e·s, dans les contextes où ces dernier·ère·s évoluent et en collaboration avec les autres partenaires des projets éducatifs et pédagogiques mis en œuvre.

4. Organisation et durée des stages

La réalisation des stages est soumise à la nécessité pour l'étudiant·e d'être inscrit·e au cursus de Master en enseignement spécialisé.

Les stages doivent être réalisés simultanément à la fréquentation des modules théoriques prévus dans le cadre des PCEO.

Chaque stage peut être réalisé sous forme de jours entiers, mais également sous forme de demi-journées. Dans ce dernier cas, le stage doit comporter autant de matinées que d'après-midi.

L'étudiant·e qui décide d'effectuer un stage doit compléter le formulaire « Annonce-stage-pceo » dès que possible, et dans tous les cas avant de commencer le stage, pour annoncer son projet à la HEP. Elle·il doit attendre la validation de son projet avant de commencer son stage.

D'autres formes d'organisation du stage doivent préalablement être soumises au·à la responsable du module MAES020 pour approbation.

En cas d'absence, l'étudiant·e avertit le lieu de stage et compense ce temps en accord avec l'enseignant·e-hôte.

Une indemnisation forfaitaire de CHF 300.- par stage est octroyée à l'enseignant·e-hôte par la HEP. Elle est versée en une seule fois, au terme du stage.

5. Contrat de stage

Les modalités ainsi que les objectifs des stages sont réglés de manière contractuelle (cf. document « Contrat-de-stage-pceo-maes »).
Pour être pris en compte, le contrat de stage doit être enregistré au plus tard après la 2ème semaine de stage.

6. Encadrement des stages

L'encadrement des stages est réalisé par l'enseignant·e HEP responsable du module stages en PCEO, en collaboration avec le Service académique.

Par les échanges réguliers avec l'étudiant·e, l'enseignant·e-hôte joue un rôle important dans l'accompagnement de la pratique en stage.

Une réunion tripartite ou une visite de stage peut être mise en place sur demande de l'étudiant·e, de l'enseignant·e-hôte ou du·de la responsable du module stages en PCEO.

7. Objectifs spécifiques des stages

Les objectifs spécifiques des stages liés aux PCEO se déclinent selon 4 axes :

Axe 1 : le travail de l'enseignant·e et son contexte

L'étudiant·e fait connaissance avec le contexte scolaire et les professionnel·le·s impliqué·e·s. Il·elle prend du temps pour mener des observations et échange à ce sujet avec l'enseignant·e-hôte ainsi qu'avec d'autres personnes actives dans la classe ou dans son environnement proche.

Compétence travaillée et niveaux de maîtrise

No 2 S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.
Identifier les différentes facettes et dimensions du métier et se repositionner quant à son choix professionnel.
Recueillir des informations et se questionner sur les pratiques d'enseignement.

Axe 2 : la gestion de la classe et l'organisation du travail scolaire

En accord avec l'enseignant·e-hôte, l'étudiant·e s'investit progressivement dans diverses tâches générales de la classe ou de l'établissement. Il·elle cherche à en comprendre les buts, observe les moyens engagés et établit des liens entre le temps (l'année scolaire, la semaine, la journée…), l'espace (l'établissement, la classe…) et les activités d'enseignement qui s'y déroulent.

Compétences travaillées et niveaux de maîtrise

No 2 S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.
Observer et analyser les activités menées en classe du point de vue de leur conception et de leur animation.
No 6 Planifier, organiser et assurer un mode de fonctionnement de la classe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.
Proposer un cadre de travail adéquat et le faire respecter.
Être en relation avec un·e élève et avec la classe.

Axe 3 : découverte et participation à des activités d'enseignement/apprentissage

En accord avec l'enseignant·e-hôte, l'étudiant·e s'investit dans quelques activités d'enseignement/apprentissage. Il·elle observe et met en œuvre différents modes de travail et identifie les étapes d'une séquence didactique : le choix des activités, le fil rouge, le projet, sa présentation aux élèves, etc. Il·elle identifie les supports utilisés par l'enseignant·e et les moyens mis en œuvre pour motiver les élèves. Il·elle observe comment ces dernier·ère·s réagissent et comment l'enseignant·e assure le suivi des apprentissages pendant le cours.

Compétence travaillée et niveaux de maîtrise

No 4 Concevoir et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction des élèves et du plan d'études.
Concevoir et animer des activités d'enseignement et d'apprentissage selon différents modèles et dans différents contextes (classe, groupe, individuel) et argumenter ses choix.
Guider par des interventions appropriées les élèves dans leurs activités d'apprentissage.

Axe 4 : dimension éthique et responsabilité

L'étudiant·e prend conscience des éléments liés à l'éthique professionnelle et aux responsabilités de l'enseignant·e. Il·elle consacre du temps pour échanger à ce sujet avec l'enseignant·e-hôte ainsi qu'avec, dans toute la mesure du possible, d'autres personnes actives dans la classe ou dans son environnement proche. Il·elle tient compte de ces éléments dans le cadre de son stage.

Compétence travaillée et niveaux de maîtrise

No 3 Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.
Faire preuve de conscience et de responsabilité professionnelles.
Manifester de l'intérêt pour chaque élève ainsi que pour le groupe classe.

L'ensemble des compétences et des niveaux de maîtrises sont à aborder aux cours des stages. En fonction du contexte et de l'avancement dans son parcours de stage, l'étudiant·e pourra privilégier des compétences davantage orientées vers la gestion de la classe et les activités d'enseignement/apprentissage (axes 2-3), sans pour autant abandonner les deux autres axes.

8. Bilan autoévaluatif de stage

Au terme de chaque stage, au plus tard durant la session d'examens qui fait suite au stage, l'étudiant·e doit compléter un bilan autoévaluatif et le faire parvenir au·à la responsable du module MAES020. Ce bilan a une visée réflexive et contribue à un retour sur les objectifs fixés en début de stage et sur la progression de l'étudiant·e. Il contribue également à la fixation de nouveaux objectifs.

L'enseignant·e-hôte signe également ce bilan autoévaluatif et est invité·e à y apporter ses propres commentaires.

9. Évaluation des stages

La validation des bilans semestriels autoévaluatifs de formation pratique relève du·de la responsable du module MAES020. Si jugé nécessaire, mais systématiquement en cas de difficultés rencontrées lors du stage ou si le bilan autoévaluatif est jugé insuffisant, l'avis d'un·e deuxième enseignant·e HEP est requis. Les crédits sont attribués aux étudiant·e·s qui répondent aux exigences requises.

En cas de non-validation, une démarche de remédiation est conduite.

Elle peut consister en :

- la rédaction d'un nouveau bilan, sans prolongation du stage ;
- un nouveau stage de 15 jours, accompagné par une visite d'un enseignant·e HEP (et/ou éventuellement une rencontre tripartite).

Les crédits sont inscrits au moment où la remédiation est conclue de manière satisfaisante. Un deuxième échec au même stage entraîne un échec définitif.